

10.04.07 Article pour le journal du PSS : « Des bons d'accueil plutôt que des cadeaux fiscaux »

Dans la plupart des cas, les jeunes parents travaillent ou sont en formation. Or les places d'accueil pour les enfants manquent encore, malgré les efforts consentis. La solution : les bons d'accueil. Chaque enfant, qui ne peut être constamment accompagné par ses parents, a droit à des bons de prise en charge jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire. Ces bons couvrent au moins les deux tiers des coûts des places reconnues par le canton.

La Confédération, les cantons, les communes et les entreprises de plus de 250 employés prendraient en charge les deux tiers des coûts des places d'accueil, tandis que les parents participeraient pour un tiers. L'offre serait accrue considérablement. La moitié des enfants pourraient être pris en charge trois jours par semaine dans les dix ans, près des trois quarts pendant quatre jours par semaine dans les vingt ans. Notre retard par rapport à la Scandinavie ou la France serait ainsi rattrapé en une génération.

L'investissement serait de 4,4 milliards de francs pour les dix premières années. Les cantons et les communes couvriraient environ deux milliards, les parents 1,5 milliard, la Confédération et les grandes entreprises 0,5 milliard chacun.

Cet investissement ne se ferait pas à fonds perdus. Le retour à attendre serait en effet considérable. Les études réalisées montrent que chaque franc investi dans les structures d'accueil génère CHF 1.60 de recettes fiscales. Les bénéfices économiques sont encore bien supérieurs, trois à quatre francs pour un franc, selon les études.

C'est aux communes que reviendrait la responsabilité de mettre à disposition, en collaboration avec le secteur privé, un nombre suffisant de places d'accueil de qualité. Elles en détermineraient le coût, d'entente avec les cantons.

Ce sont les cantons qui gèreraient les bons, les adresseraient aux parents, les financeraient et encaisseraient les parts de la Confédération, des communes et des entreprises. Ils édicteraient les normes pédagogiques et fixeraient les conditions auxquelles ils reconnaîtraient les structures d'accueil.

Les entreprises verseraient leur part, éventuellement dans un fonds créé à cet effet. Dans les premières années, elles pourraient le faire sur une base volontaire. Si cela ne devait pas suffire, il faudrait créer les bases légales adéquates.

Les parents assumeraient le dernier tiers. Les communes pourraient encore aider les familles les plus modestes grâce à des subventions supplémentaires.

Les structures d'accueil représentent un investissement important, tant pour l'économie que pour le secteur public. Citons simplement le rendement de la formation donnée aux parents, qui peuvent mettre leurs compétences à la disposition de l'économie, mais aussi de moindres coûts d'aide sociale si les jeunes parents seuls peuvent exercer des activités plus rémunératrices. Citons encore une meilleure intégration des enfants qui ne parlent pas la langue du lieu, moins de classes spéciales, si tous les enfants sont bien pris en charge dès le départ. Citons enfin le coup d'accélérateur à la croissance, relevé par l'OCDE.

Tout le monde en profiterait ! Alors, pourquoi s'en priver ?....

Gisèle Ory
10.04.2007